FRANCHISE POSTALE

Loi du 30 mai 1871.

Décret du 3 août 1916.

REPUBLIQUE FRANÇAISI

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Envoi du (1)

en traitement à (2)

Menuly

à l'hôpital (3)
civil (3)
de complément (3)
auxiliaire (3)

CORRESPONDANCE

- (i) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.
- (2) Nom de la ville et du département.
- (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.

Biffer les autres désignations.

Adresse de la famille. M law bourg re Sant Santer

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) nature et caractère de la maladie ou blessure.

etat, mange me han

Le Médecin traitant,

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

forbreux Juneau fut no peu plus agitée sa maturi il paraissant fatigné le coho contenant les cens est avrivé en tris boy état

b) DÉSIRS EXPRIMÉS PAR LE BLESSÉ OU LE MALADE.

Long de lues tentres ent desser.

G Willing

Le Médecin traitant,

TEdel'HOW IN -RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORRESPONDANCE FRANCHISE POSTALE MILITAIRE of du 30 mai 1871. MINISTÈRE DE LA GUERRE Décret du 3 août 1914. (1) Noms, prénoms et situation militaire du Envoi du (1) Lungan malade ou blessé. (2) Nom de la ville et du département. (3) Compléter la dési-gnation de l'établissement en traitement à (2) Mauchs où l'intéressé est en traitement Biffer les autres désià l'hôpital de complément (3) de complément (3) de l'auxiliaire (3) militaire (3) gnations. Adresse de la famille.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FRANCHISE POSTALE CORRESPONDANCE Loi du 30 mai 1871. Decret du 3 août 1914. (i) Nom, prénoms et malade ou biessé. Envoi du (2) Nom de la ville et du département. (3) Compléter la dési-gnation de l'établissement où l'intéressé est en traien traitement à (2) tement. Bifler les autres désimilitaire (3) gnations. mixte (3) à l'hôpital civil (3) de complément (3) auxiliaire (3) Adresse de la famille.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéresse et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

1

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

Toufour 6 miles Literation. Falulation infrastra. GARLES

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant, (Signature)



Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

C) NAPURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

continue à manger

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.



Le Médecin traitant,

		error and the Arthurst State of the
OFRANCHISE POSTALE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	CORRESPONDANCE MILITAIRE.
Joi du 30 mai 1871. d Decret du 3 août 1975.	Envoi du (1) en traitement à (2) (militaire (3) mixte (3) civil (3) (A) (A) (A) (B) (B) (B) (C) (C) (C) (C) (C	(f) Noms, prénoms et situation, militaire du mainde outoblessé. (2) Nom de la ville et durégartement. (3) Compléter la désignation de l'établissement ou l'intéréssé est en traitement. Biffer les autres désignations.
Adresse de la famille.	M Mondieux Jean Le au hourg de Laint Sangier	creau

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) nature et caractère de la Maladie ou blessure.

Laboration curpusses,

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.



Le Médecin traitant,

gnature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Lor du 30 mai 1871. Decreu du 3 août 1914. Envoi du (1)

Hotel Deve

GORRESPONDANCE

- (1) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.
- (2) Nom de la ville et du département.(3) Compléter la dési-
- (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.
- Biffer les autres désignations.

Adresse de la famille de la fa

en traitement à (2) Mau Les

à l'hôpital militaire (3) mixte (3) civil (3) de complément (3) auxiliaire (3)

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

Etat inchange, mange du pen Gres

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORRESPONDANCE FRANCHISE POSTALE MILITAIRE MINISTÈRE DE LA GUERRE Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914. (1) Noms, prénoms et situation, militaire du malade ou blessé. (2) Nom de la ville et Envoi du (1) du département. (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traien traitement à (2) tement. Biffer les autres désimilitaire (3) mixte (3) civil (3) gnations. à l'hôpital de complément (3) auxiliaire (3) Adresse de la famille.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

changement definis hier dalutation success

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant,

EPUBLIQUE FRANÇAISE Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914 en traitement à (2) militaire (3) mixte (3) civil (3) à l'hôpital de complément (3) auxiliaire (3) Adresse de la famille.

Section No. and Section Section

Noms, prénoms et ituation militaire made où blesse.

(2) Nom de la ville et du département.

(3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.

Biffer les autres désignations.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) nature et caractère de la maladie ou blessure.

boulours le meme état utange un par. Par moments parait plus fatigue

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant,

FRANCHIEE POSTALE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	CORRESPONDANCE
Decretal 3 aoutypis,	MINISTÈRE DE LA GUERRE en traitement à (2) militaire (3) mixte (3) civil (3) de complément (3) auxiliaire (3)	(4) Nonse prenoms et aitation militaire du mande ou blesse. (2) Non de la ville et du département. (3) Compléter la désignation de l'établissement ou l'intéressé est en traitement. Biffer les autres désignations.
Adresse de la famille.	M. Jean Lureau an long de Jaint-Janguer Allier	

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoye avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

. a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

aujours to mangé un freir la habitations trucción que un freir

b) DÉSIRS EXPRIMÉS PAR LE BLESSÉ OU LE MALADE.

Le Médecin traitant.

TE de	110	
FRANCHISE POSTALE	REPUBLIQUE FRANÇAISE	CORRESPONDANCE
Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914.	MINISTÈRE DE LA GUERRE	(i) Noms, prénoms et
THE MADE	Envoi du (1) Lure au	malade ou blessé. (2) Nom de la ville et du département.
Chai de 1'Hô	en traitement à (2) Marity	(3) Compléter la dési- gnation de l'établissement où l'intéressé est en traj-
	à l'hôpital (militaire (3) mixte (3) civil (3) civil (3) de complément (3) auxiliaire (3)	tement. Biffer les autres désignations.
(M	sured Jean Lucede	le de la company
Adresse de la famille.	de Saint Sanvier	
	delier	

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

Tahe astrong trucing

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FRANCHISE DOSTALD IX TO Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914. MINISTÈRE DE LA GUERRE Thopital, NAN en traitement à (2) militaire (3) mixte (3) civil (3) à l'hôpital de complément (3) auxiliaire (3) Adresse de la famille.

CORRESPONDANCE

- (1) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.
- (2) Nom de la ville et du département.
- (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.
- Biffer les autres désignations.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

change en l'état de votisphy mange toujours uns per helmalions empresses Get

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Werlecin traitant,

Ci moture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Loi du 30 mai 187 Décret du 3 août 1 (2) Nom de la ville et Envoi du (1) du département. (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traien traitement à (2) tement. Biffer les autres désimilitaire (3) mixte (3) civil (3) de complément (3) gnations. auxiliaire (3) Adresse de la famille.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

Q) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

Jahrahays Hurcung

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin trailant,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FRANCHISE POSTALE Loi du 30 mai 1871. MINISTÈRE DE LA GUERRE Décret du 3 août 1914. -Envoi du (1) militaire (3) mixte (3) civil (3) de complément (3) auxiliaire (3) Hotel Deece l'hôpital

CORRESPONDANCE

(1) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.

(2) Nom de la ville et du département.

(3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.

Biffer les autres dési-

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) nature et caractère de la maladie ou blessure.

Pas de changementnotable en l'état de votu pls les journeur se passent d'une

sout un peu sgitees

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Herry Montine withing

Le Médecin traitant,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORRESPONDANCE FRANCHISK POSTAL! MILITAIRE Loi du 30 ma 1871. MINISTÈRE DE LA GUERRE Décret du 3 août 1914. (1) Noms, prénoms situation militaire du malade ou blessé. Envoi du (1) Luccoie (2) Nom de la ville et du département. (3) Compléter la dési-gnation de l'établissement où l'intéressé est en traien traitement à (2) tement. militaire (3) mixte (3) Biffer les autres désign itions. civil (3) à l'hôpital de complément (3) auxiliaire (3) Adresse de la famille.

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

Pas de changement Depuis her la unt futur fur plus calme que la presidente. Mange un peu tahilatures mucing

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant

Signature

FRANCHISE POSTALE

Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MIXTEDETHO MINISTÈRE DE LA GUERRE

Envoi du (1) en traitement à (2) militaire (3) mixte (3) civil (3) de complément (3) auxiliaire (3) à l'hôpital

CORRESPONDANCE

MILITAIRE

- (1) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.
- (2) Nom de la ville et du département.
- (3) Compléter la dési-gnation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.
- Biffer les autres désignations.

M Jean Lur	ear	
me power booking	de "	1/2
general de serviciones de la faction de la f	Wije	沙
The state of the s	1886	

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

kin de change depuis hier. Gris

Le Médecin traitant,

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

	San the second s	- La Carlo Company
FRANCHISE POSTADE LY	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	CORRESPONDANCE
Thanks and the state of the sta	The street of the state of the	MILITAIRE
Loi du 30 mai 1871.	MUCTEDE DE LA CHE	dut (9)
- Decretchy 8 aout 1914.	MINISTERE DE LA GUE	Noms, prénoms et
1 Stone A		silvation militaire du majade ou blessé.
G GUENTO	Envoi du (1) Fureace	12) Nom de la ville et
405770	Envi du (1)	du département.
The state of the s	S) n +	
Hopital, NAN Ser	raitement à (2)	où lanteresse est en trai- tement.
MAN L	/ militaire (3)	Biffer les autres dési-
	mixte (3)	gnations
à	l'hôpital { civil (3)	
	de complément (3) auxiliaire (3)	是的人。 第二人员的人们是是一种人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人们的人
	(auxinanic (a)	
STATES OF THE STATE OF THE STAT	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
	1/1000	
/ M=	Monsieux Jean a	weat
	du bourg de	
Adresse	du tourg are	
de la famille.	Jant - Janver	Entrance of the second second second
	vanic - Janie ac	
	delien.	

.....

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyè avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

La fatique de promonce. tonjours graduellement

b) DÉSIRS EXPRIMÉS PAR LE BLESSÉ OU LE MALADE.

Le Wédecin traitant,

	RÉPUBLIQUE FBANÇAISE	
FRANCHISE POSTALE	REPUBLIQUE FRANÇAISE	CORRESPONDANCE
Loi du 30 mai 1871. Décret du 3 août 1914.	MINISTÈRE DE LA GUERRE	The state of the s
PROPERTIES.	Envoi du (1)	(1) Noms, prénoms et situation militaire du malade ou blessé. (2) Nom de la ville et du département.
	en traitement à (2) militaire (3) mixte (3) civil (3)	(3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement. Biffer les autres désignations.
	de complément (3) auxiliaire (3) Le aux Jure aux	Andrew Harris
Adresse	an loving de	
de la famille.	f. + \$	

The state of the s

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoye avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) nature et caractère de la maladie ou blessure.

to anjoners dans le même état. Labetations emprissien Grans

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.

Le Médecin traitant,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FRANCHISE POSTALE CORRESPONDANCE MILITAIRE Loi du 30 mai 1871. MINISTÈRE DE LA GUERRE Décret du 3 août 4914. (1) Noms, prénoms et situation militaire du Rej de l'Hôpital malade ou blessé. (2) Nom de la ville et du département. (3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéresse est en traien traitement à (2) tement militaire (3)
mixte (3)
civil (3)
de complément (3)
du discomplément (3)
du discomplément (3) Biffer les autres désignations. à l'hôpital Adresse de la famille."

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine

par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

De jour en jour semble plus fatigue

Le Wédecin traitant,

b) désirs exprimés par le blessé ou le malade.